

# Cycle de conférences L'éthique et l'exigence de Justice



## Programme 2024

*Grand'chambre de la Cour de cassation 16H – 18H*

Pour René Cassin, les droits de l'Homme consacrent « le droit à la justice ». Ce dernier ne peut se concrétiser sans l'existence et l'efficacité des voies de recours offertes au sein de chaque tribunal de la République. Ces temples du procès équitable sont édifiés sur quatre piliers : l'équité, le respect des droits de la défense, de la publicité et le respect de délais raisonnables dans tout procès.

Pour approfondir la confiance dans la justice comme institution, les juges doivent garantir ces piliers qui se traduisent au sein des principes cardinaux de leur office : l'indépendance, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté, la conscience professionnelle, la dignité, le respect et l'attention portés à autrui, la réserve et la discrétion.

Toutefois, ces principes en forme de valeurs déontologiques s'attachent à la science des devoirs professionnels. Ils guident, avec d'autres corpus déontologiques, l'agir de l'ensemble des membres de la communauté des juristes qui ont le procès équitable comme visée.

L'éthique est la science des devoirs vis-à-vis d'autrui et une recherche de l'estime de soi. Elle est une réflexion où la visée de la justesse de la décision se confronte à l'horizon de l'exigence de Justice. Elle engage à une fraternité réfléchissante et agissante.

L'éthique de tout juriste au regard de l'exigence de Justice renvoie à une écologie de l'action au profit de chaque et tout justiciable.

Le cycle proposé par la Cour de cassation en partenariat avec l'IFROSS et la faculté de Droit Jean Moulin Lyon 3 a pour vocation de faire état des réflexions et des recherches en éthique réalisées par la communauté des pratiques judiciaires largement entendue.

**Sous la direction scientifique de**

**Eric Martinent**, Maître de conférences en droit public  
Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales (IFROSS)  
Centre de Recherche en Droit et Management des Services de Santé (CRDMS)  
Université Jean Moulin Lyon 3

Vice président de la société française et francophone d'éthique médicale  
Vice Président de l'ALMA-Hérault

**Anne Caron-Deglise**, Membre du Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) au titre  
de la Cour de cassation

COUR DE CASSATION



**29 février 2024**

## **Ethique judiciaire et les violences de l'intime**

La conscience professionnelle et sociale autour de la lutte contre les violences intrafamiliales procède pour une part des travaux du Grenelle. La poursuite de ce mouvement se conçoit d'une part, avec les perspectives de l'instauration d'un pôle spécialisé, d'autre part, par la réception en droit, après la notion d'emprise, de celle de contrôle coercitif ; et, enfin, par l'appréhension des co-victimes, enfants et proches dans toutes les violences de l'intime. L'éthique judiciaire ainsi renouvelée participe à une articulation des acteurs afin que les victimes et les co-victimes puissent être mises en sécurité, sécurisées et protégées.

---

**25 avril 2024**

## **Ethique judiciaire et média**

La liberté, l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias forment la grammaire de la liberté de l'information et de la presse moderne. La complexité qui existe aujourd'hui entre des journalistes professionnels ou amateurs, l'existence des réseaux sociaux fait que les fausses informations sont partout présentes et que les usages à des fins détournées du recours au juge et de leurs décisions troublent l'intelligibilité de ceux-ci. L'éthique judiciaire concernant les médias et des informations juridiques dans les médias est en retour essentielle à la confiance dans la Justice. L'ensemble de l'institution de la Justice doit bâtir une politique de communication à destination de la population et de publics cibles qui puisse faire sens au profit de tous.

---

**20 juin 2024**

## **Ethique comme vecteur de confiance dans la Justice**

La recherche en éthique procède d'une analyse critique et objective des pratiques ayant pour visée l'amélioration de celles-ci, en humanité et en efficacité. Les déontologies des professionnels du droit portent en elles des valeurs et des principes dont ceux d'indépendance, de conscience professionnelle, de respect et d'attention portés à autrui. A l'instar des mots de Simone Weil, l'obligation (éthique) prime le droit (déontologique comme étant la science des devoirs professionnels). Celle-ci est essentielle pour que le public et les justiciables puissent avoir confiance en la Justice comme institution, et, dans les visages, des femmes et des hommes qui la représentent et y concourent. Ceux-ci doivent travailler à lutter contre ce qui dans l'institution de la Justice peut en renvoyer une image troublée dans la cité et dans le cœur des citoyens ou des justiciables.

---

**3 octobre 2024**

## **Ethique et intelligibilité de la décision judiciaire**

La décision judiciaire ne se réduit aucunement au jugement ou à l'arrêt. En fait, toute décision judiciaire s'insère dans une chaîne de décisions, de logiques et de choix.

Dans cette session, il sera question :

- de l'éthique de la dialectique, de la réflexion, de la délibération et de la formalisation de la décision judiciaire
- de l'éthique de la motivation enrichie et de l'intelligibilité de la décision judiciaire pour le justiciable et le public
- de l'éthique de l'exécution de la décision judiciaire et de ses résonances
- d'une éthique de la publicité ou de la publication des décisions comme enjeu démocratique